

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Les comptes de l'année dernière, et les Estimations de la présente année, seront mis devant vous. Je dois vous annoncer avec regret qu'il y a une diminution considérable dans les Revenus, mais j'espére que cela est dû à des causes temporaires, et sera bientôt suivi d'une nouvelle augmentation. L'emprunt effectué en Angleterre, sous la garantie du Parlement Impérial, a été négocié à des conditions avantageuses.

L'Acte de la Législature Impériale, qui établit un nouveau Tarif, exige nécessairement une altération correspondante dans nos lois de Douane, et ce sujet sera soumis à vos délibérations. Je ne doute nullement que vous ne soyez disposés volontiers à pourvoir aux exigences du Service Public, et, quant à promouvoir cet objet, par une économie judicieuse et praticable, vous pouvez compter sur ma co-opération.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et
Messieurs de la Chambre d'Assemblée.*

Je ne vous détournerai pas d'avantage des devoirs difficiles que vous avez à remplir. Le bien-être du Canada, dépend du résultat de vos délibérations sur les nombreuses et importantes questions qui viendront devant vous : et c'est vers ce grand but, je l'espère, que vous dirigerez uniquement tous vos travaux. C'est là le plus vif désir du Gouvernement de Sa Majesté, et ce sera constamment le but de mes efforts. J'espère humblement que la bénédiction du Très-haut, couronnera de succès nos efforts réunis.

L'Assemblée Législative s'en étant allée, il a plu à Son Excellence de se retirer.

PRIERES.

Le Bill intitulé "Acte pour l'amélioration de la navigation du Fleuve St. Laurent," a été lu la première fois, *pro forma*.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre, qu'il avait été émané une commission sous le Grand Sceau en faveur de *George Barthélemy Faribault, John Fennings Taylor, ainé, Gustavus William Wicksteed, et William Poynz Patrick*, Ecuyers, les autorisant à administrer le serment aux Membres de la Législature.

Ordonné, Qu'elle soit entrée sur les Journaux, et elle est dans les mots suivants :

PROVINCE DU
CANADA.

C. T. METCALFE.

**VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.**

L. S. A tous ceux qui ces présentes verront ou qu'elles pourront concerner—

SALUT :

ATTENDU que par et en vertu d'un certain Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé pendant la session tenue dans les troisième et quatrième années de notre règne et intitulé, "Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada," il est entre autres choses statué, qu'il ne sera permis à aucun Membre, soit du Conseil Législatif ou de l'Assemblée Législative de notre dite Province, de siéger ou voter en iceux, avant qu'il ait prêté et souscrit le serment mentionné et décrit dans le dit Acte, et que le dit Acte enjoint à tels Membres de prêter devant le Gouverneur de notre dite Province, ou devant quelque personne ou personnes autorisées par tel Gouverneur à cet effet: Et attendu que le dixième jour de Juin, dans la quatrième année de notre règne, il nous a plu d'émaner nos Lettres Patentées Royales, en date des jour et an susdits, en notre Ville de Kingston, dans notre dite Province du Canada, et qu'en vertu d'icelles, Nous avons constitué, nommé et appointé l'Honorable *Levius P. Sherwood, William Hepburn, James Sampson et Thomas Kirkpatrick*, Ecuyers, et chacun d'eux conjointement et séparément, nos Commissaires et Commissaire pour administrer le dit serment, mentionné dans le dit Acte et prescrit et voulu par icelui, pour les dits *Levius P. Sherwood, William Hepburn, James Sampson et Thomas Kirkpatrick* avoir, tenir et exercer la dite fonction de Commissaires et Commissaire, pendant notre plaisir Royal: Et attendu que Nous avons jugé à propos de faire connaître notre bon plaisir à ce sujet, et que pour diverses causes et considérations, Nous avons jugé à propos de révoquer et abroger, et que par ces présentes Nous révoquons et abrogeons nos dites Lettres Patentées: Maintenant sachez, que reposant une entière confiance dans l'intégrité, fidélité et circonspection de *George Barthélemy Faribault, John Fennings Taylor, ainé, Gustavus William Wicksteed, et William Poynz Patrick*,

*L'Assemblée
se retire.*

*On lit un Bill
pro forma.*

*Commission
autorisant cer-
taines person-
nes à adminis-
trer le serment
aux Membres.*